Envoyé en préfecture le 29/05/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 022-212203921-20260529-502026-DE

Mairie de Plévenon Cap Fréhel

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
ARRONDISSEMENT DE DINAN

COMMUNE DE PLEVENON

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 27/05/2025

L'an deux mille vingt-six, le 27 MAI, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués se sont réunis à 19h30 à la salle de la mairie, sous la présidence de M. Philippe LOHIER, Maire.
Date de la convocation et de la publicité : le 20/05/2026
Etaient présents : Mesdames et Messieurs Philippe LOHIER, Marie-José JOLY-RICHEUX, Gilbert PHILIPPE, Anne DURAND, Géraldine CARDIN, Eric DROGUET, Isabelle LECLERCQ, Sarah HARDOUIN, Eliane RUELLAN, Hervé VAN PRAAG, Anne-Sophie HOCQUET, Marc LEMARIé, LACHIVER Olivier
Secrétaire de séance : Isabelle LECLERCQ
Représentés : Michel PANSARD représenté par Philippe LOHIER, Alain CABARET représenté par Anne DURAND

Nombre de Conseillers : 15 En exercice : 15 Présents : 13 Votants : 15

DELIBERATION N°50-2026 Subventions aux associations

Monsieur le Maire présente au conseil les demandes de subventions reçues au titre de l'exercice 2026, telles que résumées dans le tableau de proposition ci-dessous :

A noter BP montant prévisionnel : 10 000€
Les associations Amicale laïque et La Palanquée du cap ont déjà reçu leur subvention au titre de 2026 SOIT :

- ✓ . Amicale laïque pour 19 élèves X 40€ = montant 760€
- ✓ . La Palanquée du Cap montant 2000€.

ASSOCIATIONS	MONTANT 2025 (pour rappel)	**MONTANT 2026 PROPOSITION**
ADMR	268,45 €	302.80€
Association Développement sanitaire de la Côte d'Emeraude	268,45 €	302.80€
COMITE DES FETES PLEVENON	2 000,00 €	2 000.00€
SNSM St Cast le Guildo	150,00 €	200.00€
SNSM Erquy	150,00 €	200.00€
SOCIETE DE CHASSE	600,00 €	700.00€

Envoyé en préfecture le 29/05/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 022-212203921-20260529-502026-DE

UNC	200,00 €	200.00€
Section LES MEDAILLES MILITAIRES	130,00 €	130.00€
CIS EMERAUDE 22	307,57 €	Pas demande
HAND BALL HENANSAL 6 ENFANTS à 35€	180.00€	210.00€
FNACA	130.00€	130.00€
LANDES ET BRUYERES	500.00€	500.00€
PEP BRETILL'ARMOR -Plevenon		Nouvelle demande A voir
		4 875.60€

Le Conseil à l'unanimité accepte cette proposition.

Fait à Plévenon, le 28/05/2026
Le Maire, Philippe LOHIER

Le Maire,

- Certifie le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de RENNES dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Publié et Transmis au représentant de l'Etat le : 28/05/2026